

ISABELLA BAKKER

Lauréate Trudeau 2009, Université York

BIOGRAPHIE

Isabella Bakker est professeure à l'Université York où elle a été la première femme à la direction du Département de science politique. Chef de file dans les domaines de l'économie politique, des finances publiques ainsi que de la question du genre et du développement, ses recherches sont reconnues en 2004 lorsqu'elle a reçu une bourse Fulbright New Century. Elle a été professeure invitée dans de nombreuses institutions, notamment l'Institut universitaire européen, l'Université New York et l'Université de la Californie à Santa Barbara. Elle a également été consultante auprès des gouvernements du Canada et de l'Ontario, du Secrétariat pour les pays du Commonwealth et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'auprès de plusieurs groupes de revendication pour l'avancement de l'économie et de la justice sociale des femmes. Elle a reçu le prix Trudeau en 2009 et a été nommée membre de la Société royale du Canada en 2011.

Au cours de sa carrière, Isabella Bakker s'est consacrée à l'ouverture du dialogue démocratique, au changement social équitable dans le monde et à l'égalité des sexes. Elle a étudié et développé de nouveaux mécanismes nationaux et internationaux pour améliorer la gouvernance de façon à promouvoir l'autonomisation des femmes dans le contexte de la mondialisation. Ses contributions novatrices dans le milieu universitaire et dans celui des revendications intègrent les politiques publiques, l'économie, les études internationales et l'analyse différentielle selon les sexes. Elle a publié de nombreux articles et livres, notamment *The Strategic Silence: Gender and Economic Policy*, *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*,

Power, Production and Social Reproduction: Human In/security in the Global Political Economy, et plus récemment *Beyond States and Markets: The Challenges of Social Reproduction*. Au cours des quinze dernières années, son travail a porté sur un domaine de recherche de plus en plus important, soit la relation complexe entre le genre et les politiques publiques (internationales), particulièrement sur la façon dont les macroéconomies, plus précisément les politiques budgétaires, influent sur les questions liées au genre. Son travail repose sur une hypothèse appuyée par les recherches effectuées par les organismes des Nations Unies, à savoir que les politiques économiques qui tiennent davantage compte de la question du genre et qui sont plus socialement équitables offrent des conditions plus optimales pour le développement humain. Son programme de recherche porte donc sur trois catégories générales de questions : Quels types de politiques favorisent davantage un développement équitable, socialement juste et durable ? Quel est le rôle du genre dans l'économie mondiale, spécialement dans le contexte où la majorité des pauvres de la planète sont des femmes et des enfants ? Quel lien y a-t-il entre les politiques macroéconomiques, le développement social et l'égalité des sexes ?

RÉSUMÉ

Quarante ans après les travaux de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, la plupart des médias canadiens, la majorité des membres des deux principaux partis politiques et le gouvernement actuel semblent tous d'avis que les Canadiens et les Canadiennes sont maintenant sur un pied d'égalité. La plupart des programmes du gouvernement portent sur la situation des femmes ailleurs dans le monde, particulièrement celles de l'hémisphère sud. Isabella Bakker fait l'examen critique des nouvelles orientations des politiques publiques et se demande si le féminisme demeure pertinent face à la question des inégalités au Canada. Pour ce faire, il faut non seulement tenir compte des données disponibles depuis 1970 afin de déterminer les entraves institutionnelles qui freinent l'autonomie économique des femmes, mais aussi porter un regard critique sur les paradigmes dominants de la politique économique, lesquels incarnent ce qu'Isabella Bakker nomme « le silence stratégique ». Ce nouveau paradigme de gouvernance considère les agents économiques comme des éléments génériques, de sorte que les femmes – de même que les inégalités entre les genres – se trouvent virtuellement éclipsées en tant que sujets et objets des politiques publiques. Ce paradigme n'a pas uniquement influencé les engagements pris envers les droits essentiels de la personne, mais donne également forme à l'avenir de notre société.

CONFÉRENCE

Le travail inachevé d'habilitation économique des femmes : pour une nouvelle commission sur l'équité économique

Université Brock

LE 29 SEPTEMBRE 2011

Introduction

J'aimerais profiter de cette occasion¹ pour plaider en faveur de la création d'une commission nationale sur l'équité économique ayant pour mandat d'analyser les efforts de notre société et de nos gouvernements visant à s'attaquer à ce que Sam Bowles et Herbert

1. Je tiens à remercier Adrienne Roberts pour son travail de recherche et son aide en matière de rédaction. J'ai également bénéficié d'une subvention ordinaire de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines et de l'appui généreux de la Fondation Trudeau. Certaines idées dont il est fait état dans cette conférence ont été esquissées lors du congrès annuel de la Fédération canadienne des sciences humaines tenu à Ottawa en mai 2009, dans le cadre d'une séance intitulée *25 Years After: A Retrospective on the Abella Commission and Employment Equity*, organisée par Malinda Smith. Je remercie également Malinda Smith et Shelagh Day pour leur encouragement et leurs observations. Une analyse plus approfondie de la proposition relative à la commission paraîtra bientôt dans Malinda Smith (dir.), *Understudy: Equity in the Academy (25 Years after the Abella Commission)*, University of Toronto Press. Je suis également redevable à Stephen Gill pour ses précieuses observations et à Bettina B. Cenerelli et John Stocks pour l'édition de la version imprimée.

Gintis appellent la « mosaïque de la domination² ». L'aménagement d'une société plus juste et plus démocratique exige la suppression progressive des formes traditionnelles de domination structurelle ou personnelle. De fait, mon plaidoyer invite notre gouvernement à honorer ses obligations concernant le respect des droits économiques et sociaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et les conventions internationales sur les droits de la personne. Je compte démontrer comment les gouvernements canadiens ont, ces dernières années, sapé les conditions mêmes de ces engagements en adoptant des politiques économiques qui grugent petit à petit les mécanismes de protection sociale collectivisant le risque, le tout accompagné d'une politique visant à faire taire les groupes qui revendiquent une plus grande équité dans les politiques gouvernementales³. »

Trois décennies se seront bientôt écoulées depuis la parution des conclusions du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'égalité dans l'emploi (1984), connue sous le nom de commission Abella. La juge Abella a conclu que les handicapés, les femmes, les membres des minorités visibles et les autochtones ne bénéficiaient pas d'un accès juste, équitable et transparent au marché de l'emploi⁴.

2. Samuel Bowles et Herbert Gintis, *Democracy and Capitalism: Property, Community and the Contradictions of Modern Social Thought* (New York : Basic Books, 1986).

3. Pour de plus amples renseignements, voir Janine Brodie, « We are all equal now: Contemporary gender politics in Canada », *Feminist Theory*, vol. 9 (2), 2008, 145-164.

4. Voir <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/cws/article/view/12792/11875> pour un téléchargement du Rapport de la commission Abella. J'ai eu le grand bonheur de travailler comme chercheure pour la commission Abella. Avec Rosie Abella à la tête de la Commission, ce fut une expérience stimulante. Sa vision audacieuse et l'analyse sous-tendant ses recommandations s'inséraient dans un mouvement plus large visant à susciter un nouvel ensemble de débats sur l'équité dans l'emploi. C'est dans cet esprit de dialogue démocratique que je poursuis mon travail en faveur d'un changement social mondial équitable, des droits de la personne et de l'équité entre les sexes.

La commission Abella s'est appuyée sur une théorisation particulière de la nature de l'économie politique canadienne dans sa réalité authentique et a soulevé plusieurs questions et débats concernant les solutions de rechange susceptibles de mobiliser le changement social progressif en vue de réaliser l'équité dans l'emploi pour les groupes marginalisés. Un des principes fondamentaux ayant présidé à l'analyse du développement économique et social de la Commission était que, aussi bien à l'échelon national qu'infranational, les pouvoirs publics ont l'importante responsabilité d'assurer les droits économiques et sociaux de tous les membres de la société canadienne.

Il me semble que le moment est venu de soulever certaines questions fondamentales similaires sur la nature de l'ensemble de l'économie politique canadienne, à la lumière des changements survenus depuis la publication du rapport de la commission Abella. Cela exige que l'on procède à un examen dont la portée serait plus large que celle du mandat de la commission Abella et qui engloberait les politiques et les institutions (au sens large) qui réglementent les droits économiques et sociaux. Cela exige aussi que l'on envisage les nombreuses crises liées les unes aux autres – crise financière, crise de l'environnement, crise de la reproduction sociale (qui comprend la reproduction quotidienne et générationnelle de la main-d'œuvre, les soins prodigués aux êtres humains, ainsi que la reproduction des valeurs, des normes et des styles de vie) – qui ont été aggravées par la dernière crise financière mondiale, ce qui a entraîné un questionnement généralisé concernant l'à-propos des réactions gouvernementales. Les sommes astronomiques de fonds publics mobilisées en vue de renflouer les banques et les établissements financiers n'ont pas tardé à susciter au sein des pays de l'OCDE plusieurs mesures d'austérité destinées à leur permettre de maîtriser leurs dépenses. L'opposition à ces mesures atteint son paroxysme dans les pays qui, comme l'Espagne et la Grèce, se heurtent à une crise d'endettement souverain. Pourtant, on peut détecter une inquiétude plus générale

au sein des élites transnationales – les chefs de grandes entreprises, les leaders économiques et les guides d'opinion qui se réunissent dans divers contextes, comme le Forum économique mondial. Ils font état de leurs craintes au sujet de l'accroissement des inégalités – une question qu'ils jugent de plus en plus urgente du point de vue des politiques mondiales⁵. Le sentiment qui se dégage de tout cela, c'est que l'accroissement des disparités de revenu pourrait non seulement contribuer à aggraver l'instabilité et les crises (par exemple, les émeutes du pain, la montée du populisme de droite), mais aussi engendrer des performances économiques plus médiocres. Dans la deuxième partie de mon exposé, j'envisagerai ce que l'on a appelé la « politique de l'austérité » et l'aggravation des inégalités économiques.

Le présent exposé plaide en faveur d'une commission sur l'équité économique en se fondant sur quatre ensembles de questions concernant les transformations de l'économie politique et des relations sociales. Ces transformations comportent à la fois des limites et des possibilités de créer des formes plus progressives de reproduction sociale et de rapports de genre. La commission sur l'équité économique que je propose solliciterait la participation du public en faisant appel à des formes directes et indirectes de démocratie pour traiter des questions d'exclusion et d'inégalité, ainsi que de la réalisation de progrès économiques et sociaux.

Premièrement, je me penche sur les changements relatifs à la structure et à la nature de la main-d'œuvre canadienne et de la prestation non rémunérée de soins, de même que sur les conséquences de ces changements pour les femmes, lesquelles effectuent la plus grande part du travail non rémunéré. De fait, selon une hypothèse,

5. <http://www.spiritedscribe.com/2011/01/29/income-inequality-part-one-davos/>; <http://blogs.hbr.org/fox/2011/01/can-and-will-business-do-anyth.html>; The Davos Debrief: Policy Priorities, http://www.weforum.org/s?filters=type%3Asession_summary&s=davos%202011.

l'évolution du néolibéralisme a accru « l'exploitation sociale » des femmes de la classe ouvrière qui, contrairement aux femmes de la classe moyenne, ne peuvent se délester partiellement de leur charge de travail non rémunéré au foyer et de la prestation de soins au moyen de « chaînes internationales de soins⁶ ». À titre d'exemple, mentionnons l'embauche de travailleuses domestiques, souvent d'origine étrangère, par des femmes professionnelles qui leur confient leurs tâches non rémunérées.

Deuxièmement, j'analyse la nouvelle macroéconomie de l'austérité, c'est-à-dire les mesures d'austérité adoptées pour combler les déficits budgétaires apparus dans la foulée de la crise économique de 2008-2010. Ces mesures sont liées à l'évolution des conditions de reproduction sociale. Tout cela met en cause le modèle macroéconomique dominant de réduction des dépenses sociales découlant de l'idéologie et de la pratique de la monnaie saine qui, ces dernières décennies, a été l'idéologie monétaire et budgétaire dominante de la société « du libre-service » sans référence au genre. En 2008 et en 2009, il est devenu évident que cette approche procédait d'un choix politique : depuis lors, il y a eu d'immenses opérations destinées à renflouer les banques et d'autres grandes entreprises, alors que d'autres solutions, comme des mesures fiscales et budgétaires, qui auraient pu accroître les dépenses sociales, n'ont pas été adoptées. Les gouvernements auraient pu *choisir* d'augmenter les dépenses d'éducation, de santé et d'aide sociale, ce qui aurait eu pour effet de stimuler la demande effective et la croissance économique, en plus d'alléger la double charge de travail rémunéré et non rémunéré assumée par les femmes dans une conjoncture de baisse des revenus.

Troisièmement, le présent exposé examine quelles institutions et initiatives nouvelles peuvent être adoptées pour élaborer des

6. Arlie Hochschild, « Global Care Chains and Emotional Surplus Value », dans W. Hutton et A. Giddens (dir.), *On the Edge: Living with Global Capitalism* (London : Jonathan Cape, 2000), 131.

arguments progressifs innovateurs permettant de s'opposer à la macroéconomie de l'austérité. Je donne à entendre que le temps est sans doute venu de créer une nouvelle commission Abella, une commission de l'équité économique dont la portée serait à la fois nationale et internationale et qui adopterait une problématique de la budgétisation publique fondée sur les droits. Une conception des finances publiques reposant sur les droits est enchâssée dans un cadre de droits et d'obligations destiné à renforcer les capacités des détenteurs de droits de faire des revendications et des détenteurs d'obligations (l'État et les acteurs non étatiques) de s'acquitter de leurs obligations⁷. Tout cela introduit dans le processus budgétaire des mécanismes, des institutions et des politiques de responsabilisation et de transparence qui peuvent garantir le respect des droits acquis et permettre de réagir à la violation des droits⁸. Bien que la commission Abella ait privilégié les questions nationales dans un contexte canadien, l'intensification de la mondialisation et ses interdépendances indiquent qu'une nouvelle commission devra aborder les questions d'équité de genre et la réalisation progressive des droits économiques et sociaux dans un contexte authentiquement mondial.

Enfin, je mets de l'avant une nouvelle conception économique et sociale, ainsi que de nouvelles propositions et priorités en matière de politiques que l'on pourrait envisager pour faciliter une reproduction sociale progressive et la réalisation des principaux engagements pris envers les femmes au titre des droits de la personne.

7. Programme des Nations Unies pour le développement, *The Human Rights Based Approach to Development: Towards a Common Understanding Among the UN Agencies* (New York : UNDP, 2003), <http://www.undp.org>.

8. Isabella Bakker, *Fiscal Policy, Accountability and Voice: The Example of Gender Responsive Budget*, dans Occasional Paper for the United Nations Human Development Report 2002 (New York : UNDP, 2002).

Changements relatifs à la structure et à la nature de la main-d'œuvre canadienne et de la prestation non rémunérée de soins

Quelque vingt-sept ans après la parution du rapport de la commission Abella, de sérieuses restrictions subsistent concernant la réalisation de l'équité du genre, qui a été un des piliers de la Commission. Bien que le déclin du modèle où l'homme assure le principal revenu de la famille et la montée corrélative de celui où l'homme et la femme assurent ce revenu aient eu pour conséquence que le nombre de femmes participant à la main-d'œuvre a augmenté (en 2009, le taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans vivant à la maison était de 72,9 % – un taux presque deux fois plus élevé que celui de 39,1 % enregistré en 1976), les femmes au Canada continuent de souffrir de discrimination sur le marché du travail. Par exemple, l'écart salarial entre travailleurs masculins et féminins au Canada demeure sensible, les travailleurs féminins à temps plein gagnant environ 71 % de ce que gagnent leurs homologues masculins. L'écart salarial de genre est plus grand entre hommes et femmes possédant des diplômes universitaires qu'entre travailleurs sans diplôme universitaire⁹. En outre, alors que les femmes ont augmenté leur représentation dans plusieurs domaines professionnels (constituant plus de la moitié des travailleurs dans certains domaines médicaux, ainsi que dans les secteurs commerciaux et financiers), la majorité des femmes continuent d'être employées dans des métiers traditionnellement réservés aux femmes, comme les secteurs du commerce de détail et des services à faible rémunération. Les femmes sont également plus susceptibles de détenir des emplois « précaires », c'est-à-dire des emplois à temps partiel, temporaires ou contractuels. En 2004, 40 % des emplois détenus par des femmes et 29 % de ceux détenus par des hommes relevaient de

9. Statistique Canada, *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, de 1976 à 2009*, sixième édition, Document n° 89-503-X, 2011.

ces catégories. La participation disproportionnée des femmes dans ces formes anormales de travail signifie en outre qu'elles sont moins susceptibles que les hommes d'avoir droit à plusieurs avantages, notamment les prestations d'assurance-chômage, qui continuent de tenir pour acquis que la norme est un emploi permanent à temps plein et qui, par conséquent, ne tiennent pas compte des différences de genre en matière d'emploi¹⁰.

Les femmes continuent en outre d'assumer la plus grande part du travail non rémunéré afférent à la reproduction sociale et ont été affectées de manière disproportionnée par les réductions du soutien de l'État pour ces services. La dernière édition de la publication de l'OCDE intitulée *Panorama de la société 2011 – Les indicateurs sociaux de l'OCDE* consacre un chapitre au travail non rémunéré à l'intérieur et à l'extérieur du foyer¹¹. L'étude conclut que la valeur du travail non rémunéré est considérable, atteignant environ un tiers du PIB des pays de l'OCDE. Dans tous les pays, on a constaté que les femmes font plus de travail non rémunéré que les hommes, l'écart de genre étant en moyenne de 2,5 heures par jour, ou 17,5 heures par semaine. Les femmes canadiennes continuent d'effectuer en moyenne 4,3 heures de travail non rémunéré par jour, par rapport à 2,5 heures dans le cas des hommes¹². Le travail de prestation de soins n'est pas évalué dans les études de ressources nationales, bien que certaines estimations donnent à penser qu'il correspond à 30 %, voire jusqu'à 45 %, du PIB canadien, lui-même évalué à 1 500 milliards de dollars. Bien que certaines familles et certains particuliers s'en remettent au marché pour la fourniture de soins à domicile, dans bien des cas les femmes assument la responsabilité de ce travail.

10. Monica Townson et Kevin Hayes, *Women and the employment insurance program* (Ottawa : Canadian Centre for Policy Alternatives, 2007).

11. OCDE, *Panorama de la Société 2011 – Les indicateurs sociaux de l'OCDE* (Paris : OCDE, 2011).

12. Canadian Federation of University Women, *Unpaid work and Canada's Long Form Census*, Ottawa, février 2011.

Par exemple, l'Enquête sociale générale de 2005 indique que, dans les catégories de revenu relativement élevé, il y a eu convergence entre hommes et femmes vers un modèle de gagne-pain « sans égard au genre », étant entendu que le travail de reproduction sociale est assuré par le truchement du marché et effectué par des femmes provenant, dans bien des cas, de l'hémisphère sud¹³. Le modèle de gagne-pain « sans égard au genre » continue de reposer sur le travail des femmes, mais la responsabilité et le risque concernant ce travail ont été individualisés et soustraits de la portée de l'État et du capital.

En revanche, les familles à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus sont beaucoup moins susceptibles de sous-traiter le travail de reproduction sociale. En 2004, seulement 7 % des ménages gagnant moins de 40 000 \$ ont payé pour obtenir de l'aide domestique, le pourcentage correspondant étant de 43 % dans le cas des ménages gagnant 160 000 \$ ou plus¹⁴. Il en est résulté une « double charge » pour beaucoup de femmes relativement pauvres qui doivent faire plus d'heures de travail rémunéré et non rémunéré. Compte tenu de la persistance de la féminisation de la pauvreté au Canada et des taux élevés de pauvreté chez les ménages monoparentaux ayant une femme à leur tête, ces tendances recèlent des tensions considérables pour bon nombre de femmes¹⁵. De fait, comme l'indique la conclusion de Brodie et Bakker dans un rapport approfondi préparé pour Statut de la femme Canada, la fragmentation et l'érosion constantes

13. Statistique Canada, « Enquête sociale générale : Travail rémunéré et non rémunéré », *Le Quotidien*, 19 juillet 2006, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/060719/dq060719b-fra.htm>.

14. *Ibid.*

15. Armine Yalnizyan, *Canada's commitment to equality: A gender analysis of the last ten federal budgets (1995–2005)* (Ottawa : Canadian Feminist Alliance for International Action, 2005); Janine Brodie et Isabella Bakker, *Where Are the Women? Gender Equity, Budgets and Canadian Public Policy* (Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives, 2008), <http://www.policyalternatives.ca/reports/2008/09/reportsstudies1962/>.

du régime canadien d'aide sociale et l'émergence dans la dernière décennie de politiques sociales mises en œuvre par le truchement du régime fiscal (une aide dont ne bénéficient pas les femmes à faible revenu qui, souvent, n'ont pas suffisamment de revenu imposable pour avoir droit aux avantages) ont entraîné une aggravation de la pauvreté et de l'insécurité chez les plus pauvres, dont les femmes et les enfants, les autochtones et les membres des minorités visibles représentent une part disproportionnée.

Étant donné l'approche de plus en plus centrée sur la commercialisation utilisée pour répondre aux besoins en matière de soins, les tensions sont vouées à augmenter à mesure que la population vieillit. On estime que, d'ici 2026, un Canadien sur cinq aura atteint l'âge de 65 ans¹⁶. Bien que de plus en plus de femmes aient accès à l'enseignement supérieur et aient obtenu des gains importants dans la sphère politique, elles continuent d'être sous-représentées dans le domaine de la politique canadienne et dans la plupart des principales institutions sociales. Par exemple, lors de l'élection de 2008 – élection où un nombre record de femmes ont obtenu des sièges à la Chambre des communes – leur représentation n'a atteint que 22,1 % (au plan international, le Canada se situe actuellement au 45^e rang en ce qui concerne la représentation des femmes à la chambre basse du parlement) et l'écart de sous-représentation est plus grand dans le cas des femmes autochtones ou de minorités visibles¹⁷. Par ailleurs, les pays nordiques ont une des représentations politiques les plus élevées au monde. Selon la politologue suédoise Drude Dahlerup

[cette] augmentation a été enregistrée au cours des 30 dernières années en tablant sur la notion d'«égalité de résultat». Selon cet

16. Santé Canada, *Vieillir au Canada* (Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2002).

17. Julie Cool, *Les femmes au Parlement* (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2008), <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0562-e.htm>.

argument, il n'y a pas de véritable égalité des chances simplement parce que les obstacles officiels ont été supprimés. La discrimination directe et une structure complexe d'obstacles cachés empêchent les femmes d'obtenir leur juste part d'influence politique. Des quotas et d'autres mesures positives sont donc des moyens d'obtenir l'égalité de résultat. L'argument repose sur l'expérience selon laquelle l'égalité, en tant qu'objectif, ne peut être atteinte au moyen d'un traitement formel égal¹⁸.

Bref, malgré la présence numérique plus grande des femmes et l'amenuisement des écarts de genre au sens large, des asymétries et une segmentation cachées en matière de genre persistent et imposent des limites à l'accès des femmes à un revenu, à l'autorité et au pouvoir. Bien que, au niveau le plus général, nous puissions observer une convergence vers un modèle qui table sur les deux membres d'un ménage pour assurer un gagne-pain, il y a encore de fortes divergences concernant la façon dont on gagne sa vie, les récompenses et les droits qui s'y rattachent, ainsi que la mesure dans laquelle le travail non rémunéré de reproduction sociale est effectué par les femmes et les hommes.

Au-delà de la politique d'austérité néolibérale

Les économistes féministes ont mis en évidence comment le modèle stratégique des politiques macroéconomiques libérales, privilégiant l'équilibre budgétaire et le libre marché, a accru la difficulté de réduire les inégalités entre hommes et femmes et la charge de travail rémunéré et non rémunéré, ce qui a entraîné une hausse du taux général d'exploitation sociale¹⁹. Les chocs récents subis par le

18. Drude Dahlerup, « Using Quotas to Increase Women's Political Representation », dans *Women in Parliament Beyond Numbers* (Stockholm : International IDEA, 1998), www.onlinewomeninpolitics.org/beijing12/Chapter4_Dahlerup.pdf.

19. Pour un résumé global et complet de cet argument, voir UNRISD, *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World* (Geneva : UNRISD, 2005).

capitalisme mondial ont aussi occasionné d'importantes réductions des dépenses publiques par suite du « resserrement budgétaire » – moins de recettes par suite de la libéralisation du commerce et des baisses des droits de douanes, réduction des taux d'imposition s'appliquant au capital et aux contribuables à revenu élevé et accroissement de la charge fiscale des travailleurs²⁰. Le resserrement budgétaire a provoqué une privatisation des institutions et des mécanismes de reproduction sociale, de sorte que les soins aux personnes âgées, les services de garderie et certains aspects de la santé et des autres programmes sociaux sont commercialisés ou laissés à la responsabilité des ménages, c'est-à-dire transformés en travail féminin non rémunéré – travail que la politique d'austérité conçoit implicitement comme un filet de sécurité de dernier ressort²¹.

Par exemple, aux États-Unis, le resserrement budgétaire a plongé plusieurs États dans une situation de crise, à tel point que l'on estime que les déficits de l'ensemble des États en 2011 s'élèvent à quelque 350 à 370 milliards de dollars. Plus de 40 États ont donc été obligés de procéder à des compressions budgétaires, ce qui a eu pour effet de réduire les services essentiels de certains des groupes les plus vulnérables, dont les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les malades, les sans-abri et les malades mentaux.

20. Isabelle Grunberg, « Double Jeopardy: Globalization, Liberalization and the Fiscal Squeeze », *World Development*, 26, n° 4 (1998), 591-605.

21. En ce sens, les féministes ont soutenu que le travail non rémunéré des femmes constitue une variante de ce que les économistes appellent l'« aléa moral ». Selon les économistes et décideurs de la tendance dominante, le problème de l'aléa moral apparaît lorsque les subventions et les renflouements publics suppriment l'obligation des entreprises d'agir de manière responsable. Bref, il y a aléa moral lorsque les gouvernements socialisent les risques des grandes entreprises, comme ils l'ont fait dans le contexte de la crise financière contemporaine. Les économistes féministes politiques font valoir que le travail non rémunéré constitue aussi une source d'aléa moral lorsqu'il augmente pour compenser les réductions des dépenses sociales publiques en période d'austérité budgétaire, et même lors d'une crise financière. Voir : Irene Van Staveren, *The Values of Economics: An Aristotelian Perspective* (Routledge, 2001).

En Californie, où les hausses d'impôts doivent être adoptées par une majorité des deux tiers dans les deux chambres de la législature, le gouverneur de l'époque, Arnold Schwarzenegger, a réduit de 6,3 millions de dollars le budget du ministère des Personnes âgées, de 7 millions de dollars le budget du ministère de la Santé publique, de 178,6 millions le budget d'un programme d'assurance-maladie destiné aux enfants pauvres, et de 16 millions de dollars le budget des programmes contre la violence au foyer²².

Ce qu'il faut souligner ici, c'est que l'idéologie politique et économique d'austérité semble avoir été compromise à la suite de l'implosion économique et financière mondiale de 2008-2009. Les mesures prises non seulement par le gouvernement du Canada, mais aussi par ses partenaires de l'OCDE, dont les États-Unis, et notamment les gigantesques opérations de renflouement des sociétés et des banques, qui ont atteint environ 17 000 milliards de dollars américains, indiquent qu'il s'agissait en réalité d'un choix profondément politique et que des ressources peuvent être mobilisées lorsqu'il y a une volonté politique suffisante et que les choix politiques sont reconnus.

Il est maintenant évident que les néolibéraux cherchent à imposer de nouvelles formes d'austérité budgétaire qui cibleront les politiques sociales qui ont créé les conditions d'une vie digne promises par le gouvernement canadien en vertu des engagements qu'il a pris au titre de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979). Nous devrions nous demander quel est le coût de renonciation des renflouements. Les fonds auraient pu être utilisés pour créer des institutions chargées de remobiliser plus efficacement l'économie, d'atténuer la hausse du chômage et de soutenir les programmes de soins et de prestation qui sous-tendent la société et l'économie.

22. Jennifer Steinhauer, « California budget trimmed further », *New York Times*, 28 juillet 2009.

Créer de nouveaux espaces et de nouvelles institutions pour la contestation politique des budgets – un appel en faveur d’une commission économique sur l’équité

La crise actuelle ferme la porte à certaines possibilités de revendications en matière d’équité tout en ouvrant d’autres à la promotion de nouvelles solutions et au façonnement d’un nouveau sens commun concernant ce qui est souhaitable et possible si nous adoptons une approche fondée sur les droits en matière de finances publiques plutôt que le régime d’austérité budgétaire des dernières décennies.

Un mécanisme de participation et de débat pourrait être envisagé, qui prendrait la forme d’une nouvelle commission d’enquête de type Abella – une *commission économique sur l’équité*. Dans un premier temps, cette commission procéderait à une réflexion sur la signification des notions d’équité/inégalité dans l’actuel contexte de gouvernance – questions de reconnaissance, de redistribution et de représentation – et sur les slogans néolibéraux dominants de la citoyenneté de marché. Une telle commission concentrerait ses efforts sur les obstacles qui s’opposent à la réalisation de l’équité pour tous les groupes marginalisés et sur l’élaboration de politiques publiques efficaces susceptibles de les surmonter. Plus précisément, une commission sur l’équité économique mettrait tout d’abord l’accent sur la structure variable de la répartition des revenus et de la fiscalité au Canada.

Par exemple, un des résultats de la libéralisation a été la réduction des impôts directs sur les sociétés (et, dans une certaine mesure, sur la main-d’œuvre à revenu élevé) aux dépens des biens publics et des coûts collectifs de la reproduction sociale. Selon l’OCDE, l’évolution des impôts directs sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale au cours des deux dernières décennies a énormément accru les inégalités de revenu dans ses pays membres. L’évolution vers des régimes fiscaux plus régressifs peut être interprétée comme un

double changement²³ : d'une part, une réduction des taux les plus élevés de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés et une baisse des impôts directs prélevés sur les contribuables à revenu relativement élevé et, d'autre part, une dépendance accrue à l'égard des impôts indirects d'application générale, comme les taxes sur la valeur ajoutée (TVA), qui ont l'effet d'une pénalité régressive puisque la plupart des gens doivent acquitter ces impôts prélevés sur les biens et services d'usage quotidien, quel que soit le niveau de leur revenu. De fait, cela signifie que les contribuables à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus payent en impôts une part plus grande de leur revenu total que les personnes bien nanties. Plus de 125 pays prélèvent une forme quelconque de TVA et celle-ci constitue l'épine dorsale des régimes fiscaux de la plupart des pays²⁴. Ce double changement des régimes fiscaux est une des principales causes de l'augmentation des inégalités de revenu²⁵.

Des données récentes sur les inégalités de revenus indiquent que, dans la plupart des pays, les revenus de la tranche de 10 % des ménages les plus riches ont augmenté plus vite que ceux de la tranche de 10 % des ménages les plus pauvres²⁶. De fait, le revenu moyen de la tranche de 10 % des plus riches est d'environ neuf fois celui de

23. Je remercie Stephen Gill pour ce nouvel aperçu. Dans mes futurs travaux, je relierai ce double changement d'ordre fiscal à l'intensification de la charge des femmes dans le travail rémunéré et non rémunéré.

24. Caren Grown, « Taxation and Gender Equality », dans Caren Grown et Imraan Valodia, *Taxation and Gender Equity* (Routledge, 2010) ; web.idrc.ca/openbooks/469-7/#page_314. Sur la TVA et la question de la régressivité, voir : James M. Bickley, *Value-added Taxes as a Revenue Option: a Primer*, Washington D.C. Congressional Research Service, 7-5700, 22 mars 2011 ; opencrs.com/document/R41708/2011-03-22/download/1005/

25. Canadian Centre for Policy Alternatives (2007), « Why Inequality Matters, in 1,000 Words or Less », <http://www.policyalternatives.ca/publications/reports/why-inequality-matters-1000-words-or-less>.

26. OCDE, *Panorama de la société 2011 – Les indicateurs sociaux de l'OCDE* (Paris, 2011).

la tranche de 10 % des plus pauvres. Les données indiquent que les politiques d'avantages fiscaux

ont compensé certaines des plus fortes augmentations d'inégalité de revenus de marché, mais elles semblent être devenues moins efficaces à cet égard entre les 10 et 15 dernières années. Les auteurs du rapport signalent que, jusqu'au milieu des années 1990, les régimes d'avantages fiscaux compensaient plus de la moitié de l'augmentation des inégalités des revenus de marché; toutefois, dans certains pays, les impôts et les avantages sont devenus moins redistributifs au cours de la dernière décennie²⁷.

Les modifications apportées à la redistribution sont en grande partie attribuables aux modifications de la structure des avantages reçus et de la générosité des prestations.

Inversement, les pays dont les dépenses sociales sont relativement plus élevées sont également ceux qui possèdent une répartition plus égale des revenus. Il se peut que la réduction des inégalités de revenu témoigne du fait que les dépenses sociales compensent l'augmentation des inégalités occasionnées par le marché et d'autres facteurs²⁸.

Au Canada, les indicateurs gouvernementaux de mieux-être révèlent que les disparités de revenu ont augmenté après 1995. Il y a eu une hausse du revenu net d'impôt des contribuables dont les revenus sont les plus élevés et très peu de variation pour les autres contribuables au cours de la période allant de 1995 à 2007²⁹. La

27. *Ibid.*, 12.

28. *Ibid.*, 74.

29. Ressources humaines et développement des compétences Canada (2011), *Indicateurs de mieux-être au Canada*, <http://www4.hrsdc.gc.ca/h.4m.2@-fra.jsp>. «Les disparités de revenu exprimées comme des ratios (revenu du quintile supérieur divisé par celui des quintiles inférieurs ou intermédiaires) montrent que les familles se situant dans le quintile supérieur ont gagné en moyenne de 8,4 à 9,1 fois plus que les familles du quintile inférieur entre 1976 et 2007. Durant la même période, les familles du quintile supérieur touchaient, en moyenne, un revenu de 2,3 à 2,6 fois plus élevé que celles des trois quintiles

commission sur l'équité économique aurait pour mandat d'analyser cette évolution et de déterminer comment les réformes fiscales (par exemple les réductions d'impôts pour les contribuables à revenu relativement élevé et la dépendance accrue à l'égard des taxes sur la valeur ajoutée), ainsi que les modifications apportées aux régimes de politique sociale ont influé sur les disparités de revenu.

Le deuxième mandat de la commission consisterait à concevoir des instruments et des méthodes pour affecter des ressources à la réalisation des droits économiques et sociaux. Un tel effort table-rait sur les efforts existants de la société civile, comme ceux de l'Alliance féministe pour l'action internationale (*Feminist Alliance for International Action* ou *FIFIA*), qui participe activement à la surveillance des mesures prises par le gouvernement canadien en vue de se conformer à la CEDAW et à d'autres obligations au titre des droits de la personne³⁰. La commission se verrait confier le mandat de concrétiser les liens entre les engagements internationaux en matière de droits de la personne et les politiques macroéconomiques

intermédiaires. En 2007, les disparités étaient parmi les plus élevées des 31 dernières années – le quintile supérieur ayant eu un revenu moyen 9,1 fois plus élevé que celui du quintile inférieur, et 2,6 fois plus élevé que celui des quintiles intermédiaires.»

30. Dans un rapport préparé pour le dernier examen des Nations Unies sur le respect par le Canada des directives du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), l'AFAI (2008) fait état de récentes politiques qui violent la convention, notamment : l'annulation des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux visant à mettre en place un régime national de garderie; le refus du gouvernement fédéral d'adopter une nouvelle loi en matière d'équité salariale, comme celle recommandée par son Groupe de travail sur l'équité salariale et le Comité parlementaire sur le statut de la femme; les modifications apportées aux directives concernant le financement des organisations de femmes (les empêchant de recevoir des fonds pour des activités nationales de défense des droits ou pour toute activité visant à exercer des pressions sur les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux); et la suppression du Fonds de recherche sur les politiques du Statut de la femme Canada (www.fafia-afai.org).

nationales, puis d'évaluer dans quelle mesure ces politiques satisfont aux obligations des gouvernements de respecter, de protéger et de réaliser les droits de la personne en général, et les droits des femmes en particulier.

Il faut souligner que, ces dernières décennies, le Canada a pris dans le cadre des Nations Unies plusieurs engagements relatifs à l'égalité des femmes, aux droits de la personne et à un développement économique reposant sur une assise plus large, engagements que l'on trouve dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Plateforme pour l'action de Beijing, les objectifs du Millénaire pour le développement et, plus récemment, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones³¹. Le Canada s'est engagé à intégrer les objectifs de ces déclarations internationales à ses projets de politiques et, plus précisément, à mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces promesses et à surveiller les progrès relatifs à leur mise en œuvre en s'appuyant sur les liens attestés entre l'égalité des femmes et les progrès économiques et sociaux plus généraux. La création de la commission s'accorderait donc parfaitement avec les obligations du Canada. Elle permettrait d'analyser les nombreuses modalités selon lesquelles le gouvernement pourrait utiliser « le maximum de ressources disponibles », comme le précise la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966).

Récemment, tout cela présupposait une concentration exclusive sur les dépenses budgétaires, au détriment d'autres outils économiques fondamentaux susceptibles d'accélérer la réalisation des droits de la personne – politique monétaire, politique du secteur financier,

31. <http://www2.ohchr.org/english/law/ceschr.htm>; <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/>; <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/>; <http://www.un.org/millenniumgoals/>; www.un.org/esa/socdev/unpfii/en/declaration.html.

fiscalité et financement des déficits³². Un examen plus approfondi de ce que peut signifier une utilisation du maximum des ressources disponibles privilégierait d'autres déterminants de la disponibilité des ressources en vue de réaliser une égalité substantielle au moyen d'avantages et de sauvegardes dans les domaines économique et financier.

La commission s'attaquerait en outre à l'absence de rapports entre les engagements en matière de droits de la personne et l'action politique axée sur le budget. Il y a plusieurs motifs à l'origine de cette absence de liens. Premièrement, il y a des différences fondamentales entre la réflexion sur les droits de la personne et la philosophie du néolibéralisme qui domine dans nos institutions gouvernementales. Cette philosophie cherche consciemment à compromettre le principe des collectivités sociales et à promouvoir plutôt une logique individualiste de la débrouillardise fondée sur les marchés. Deuxièmement, l'absence de rapports découle du scepticisme du mouvement des femmes et de la gauche, qui incite à croire que le langage et la stratégie politique des droits de la personne conduisent forcément à une individualisation et à une dépolitisation des luttes sociales et ne peuvent contester les inégalités systématiques. Je me fais l'écho d'une intuition de Nancy Fraser selon laquelle les droits doivent être envisagés de manière dialectique : ils sont à la fois un langage de mobilisation et un mécanisme institutionnel permettant de traduire la puissance d'un mouvement social en changement structurel³³. De ce point de vue, le contenu et la signification des droits deviennent le lieu d'une lutte plutôt qu'une position donnée

32. Radhiha Balakrishnan *et al.*, *Maximum Available Resources and Human Rights*, préparé pour le Center for Women's Global Leadership (New Brunswick, NJ : Rutgers, 2011), <http://www.cwgl.rutgers.edu/globalcenter/publications/marreport.pdf>.

33. Nancy Fraser et Kate Bedford, « Social rights and gender justice in the neoliberal moment: A conversation about welfare and transnational politics », *Feminist Theory*, vol. 9, n° 2 (2008).

ou fixe. En reliant les droits aux ressources, on peut soutenir qu'il y a eu beaucoup de discrimination dans l'application de la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, dont les signataires sont tenus d'assurer un niveau de vie adéquat grâce à l'utilisation du « maximum de ressources disponibles ». Une telle orientation tend à privilégier, non pas l'architecture juridique de l'État en matière de droits de la personne, mais bien les gouvernements et les banques centrales en tant qu'agents fondamentaux chargés d'affecter des ressources financières à la réalisation des droits de la personne.

Propositions et priorités concernant des politiques progressives : la nécessité de révolutions conceptuelles

La nécessité d'un tel changement et d'une nouvelle révolution conceptuelle pour notre système économique et social ne pourrait être plus urgente que dans la conjoncture actuelle de crise financière mondiale, d'effondrement économique et de dislocation sociale. L'appel en faveur d'un nouveau « sens commun » exerce un attrait puissant auprès de segments politiquement importants de la population et pourrait se traduire par une mobilisation politique en faveur du changement. Un nouveau sens commun commencerait par une critique de l'ordre existant, mais comporterait aussi des propositions progressives et constructives qui nous permettraient de dépasser l'actuelle situation inégale, injuste et économiquement moins productive.

Pour effectuer une critique, on pourrait tout d'abord analyser des initiatives stratégiques existantes associées à la crise économique et financière mondiale qui, dans la plupart des pays, est aussi une profonde crise sociale et écologique. La socialisation effective des risques et des pertes d'une petite minorité (les grandes entreprises et les bien nantis) a provoqué un déferlement beaucoup plus grand du risque pour l'immense majorité des personnes car les institutions conçues pour socialiser le risque, comme l'assurance-maladie,

l'assurance-chômage et les régimes de retraite, sont de plus en plus assujetties à des compressions budgétaires, à la privatisation ou à la médiation par le truchement des marchés boursiers.

Une telle critique devrait nous conduire à envisager un programme politique plus démocratique reposant sur divers éléments que j'expose ci-dessous. Le premier ensemble d'initiatives reposerait sur un nouvel examen de la notion d'équité dans le domaine de la fiscalité. Deuxièmement, le principe fiscal de capacité de payer doit être lié à des formes plus efficaces et plus globales de collecte des impôts. Tout cela exigerait aussi un financement plus efficace des régimes de surveillance fiscale visant à discerner les diverses formes d'évasion, comme l'établissement des prix de cession interne, les échappatoires fiscales, les subventions fiscales et les paradis fiscaux. Troisièmement, il faut faire en sorte que les régimes de finances publiques deviennent plus démocratiquement responsables grâce à la participation des groupes de la société civile à l'élaboration des budgets et à la vérification des comptes publics. Quatrièmement, les cadres de dépenses doivent être compatibles avec la justice sociale et la diffusion de la prospérité. Cela implique que l'on admette que les politiques macroéconomiques liées aux questions comme le remboursement des déficits sont également des politiques sociales qui redistribuent le revenu, le risque et les possibilités entre les divers segments de la population. Enfin, un programme politique progressif doit garantir un travail décent pour tous et un partage égal des charges de soins entre hommes et femmes.

Quelques propositions :

- Élargir les régimes fiscaux et établir des arrangements institutionnels mondiaux qui préviennent l'évasion fiscale et renforcent les régimes fiscaux nationaux (afin d'éviter une concurrence aboutissant au plus petit dénominateur commun). Cela exigerait l'adoption d'un ensemble de mesures. La première chercherait à établir un régime fiscal plus progressif tenant compte des liens entre stabilité, viabilité et une redistribution plus juste des revenus. La deuxième s'attaquerait à la viabilité de l'assiette des

impôts au moyen d'une redistribution plus équitable des revenus, l'amélioration des crises les plus immédiates de reproduction sociale et la mise en œuvre des engagements concrets au titre des droits économiques et sociaux. Tout cela exigerait un financement plus efficace des régimes de surveillance fiscale en vue de discerner les formes d'évasion fiscale comme l'établissement des prix de cession interne, les échappatoires fiscales, les subventions fiscales et les paradis fiscaux.

La commission Stiglitz a récemment adopté une position semblable en préconisant le renforcement du Comité des Nations Unies sur la coopération internationale dans le domaine des impôts et sa transformation en un organe intergouvernemental qui aiderait à éliminer l'évasion fiscale et la corruption et à rapatrier les fonds illégaux. La Commission suggère en outre que le produit de certains impôts internationaux soit affecté à des objectifs mondiaux. Elle propose notamment une taxe sur les émissions carboniques et une autre sur les transactions financières³⁴. Les propositions portant sur une taxe monétaire mondiale – la soi-disant taxe Tobin³⁵ – ont été conçues pour prévenir la manipulation des opérations sur les monnaies à des fins de profit à court terme et pour aider à assurer un mouvement constant de capitaux vers les pays les moins développés. Le produit d'une telle taxe pourrait être prélevé à l'échelle mondiale et servir à financer la prestation universelle de services sociaux de base et à créer un fonds destiné à assurer la réalisation des objectifs en matière d'équité entre les sexes. On a suggéré qu'une portion des recettes soit octroyée aux gouvernements pour l'élaboration de systèmes de protection sociale respectueux de l'équité entre les sexes³⁶. La Commission

34. United Nations, *Report of the Commission of Experts of the President of the United Nations General Assembly on reforms of the international monetary and financial system* (New York : United Nations, 2009).

35. Institut Nord-Sud, *The Currency Transactions Tax*, www.nsi-ins.ca/english/pdf/CTT.pdf (n.d.).

36. Isabella Bakker, *Financing for gender equality and the empowerment of women: paradoxes and possibilities*. Paper prepared for United Nations Division for the Advancement of Women Expert Group Meeting on financing for gender equality and the empowerment of women Oslo, Norvège, 4-7 septembre 2007. EGM/FFGE/2007/BP.

européenne a récemment proposé l'imposition d'une taxe de style Tobin sur le secteur financier de l'UE dans l'espoir d'obtenir des recettes immédiates pour son premier budget de 1 000 milliards d'euros³⁷. Les féministes font également remarquer qu'un régime fiscal plus progressif et plus équitable doit non seulement être plus inclusif et faire en sorte que tous s'y soumettent, mais aussi être sensible à la question de l'égalité des sexes, d'autant plus que les divers régimes fiscaux influent sur les hommes et les femmes de toutes les catégories sociales selon plusieurs modalités différentes³⁸.

- Faciliter une plus grande participation du public à l'élaboration du budget, par exemple en établissant une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes et de l'unité des politiques sociales et économiques, et en introduisant la démocratie directe dans les politiques macroéconomiques. Depuis le milieu des années 1990, il y a eu une croissance de ces nouveaux processus de budgétisation, plus de 50 pays ayant adopté une forme quelconque d'initiative budgétaire fondée sur le genre. Toutefois, ces initiatives exigent plus de financement de la part des gouvernements et l'établissement de mécanismes destinés à assurer la conformité aux règles. En ce qui concerne le Canada, le gouvernement a promis de mettre en place une budgétisation tenant compte de la problématique du genre. Pourtant, aucun effort systématique n'a été entrepris et la capacité des gouvernements d'effectuer des analyses budgétaires tenant compte de cette problématique diminue³⁹. Pour renverser cette tendance et pour assurer une représentation égale d'un large éventail de la société civile à toutes les étapes du processus budgétaire, il faudra accroître le financement de tout un éventail d'organisations, dont les organisations de femmes

37. Ian Traynor, « EU calls for 'Tobin' tax in a move to raise direct revenue », *The Guardian*, 30 juin 2011, partie principale, 30 ; <http://www.guardian.co.uk/world/2011/jun/29/ec-proposes-tobin-style-taxes>.

38. Tout cela exige un appui destiné à accroître les efforts actuels d'amélioration de la collecte de données ventilées selon les sexes et de données sur le préjugé lié au genre dans les impôts indirects comme la TVA, les taxes à la consommation et les taxes sur le commerce.

39. Janine Brodie et Isabella Bakker, *Where are the women?*

et d'experts en matière de qualité du genre. Une budgétisation sensible à la problématique du genre doit s'inscrire dans le cadre du travail du ministère des Finances et de la Banque du Canada. Tout cela doit faire partie d'un effort concerté visant à démocratiser l'élaboration de la politique macroéconomique.

- Évaluer intégralement les engagements (mondiaux) en matière de droits de la personne et rendre les budgets conformes à ces droits (nationaux) pour assurer la cohérence des politiques. La commission sur l'équité économique déterminerait les principales conventions en matière de droits de la personne et les méthodes devant être utilisées pour assurer un lien avec les politiques.
- Mettre en œuvre des conditions de travail et des rémunérations convenables et égales pour les femmes et les hommes. Certains pays ont déjà pris des engagements en vue de promouvoir l'égalité en matière de genre sur le marché du travail – la Stratégie européenne d'emploi (SEE) inaugurée en 1997 étant l'une des plus ambitieuses –, mais il faudra faire davantage pour élaborer des politiques qui satisfont à ces objectifs et qui renforcent les mécanismes d'exécution (OIT 2007). Comme l'a fait valoir l'Organisation internationale du travail, il ne suffit pas de payer les femmes autant que les hommes pour assurer une rémunération égale pour un travail d'égale valeur (un droit fondamental enchâssé dans la Convention de l'OIT n° 100) : encore faut-il « redresser la sous-évaluation des emplois généralement confiés aux femmes et les rémunérer selon leur valeur⁴⁰ ». Parmi les changements structurels de portée relativement plus grande, la réalisation de cet objectif exige que l'on fasse des évaluations d'emploi qui soient transparentes et affranchies de tout préjugé relatif au genre. Au Québec, par exemple, toutes les sociétés comptant plus de 100 employés sont tenues d'établir des commissions d'équité salariale composées de deux ou trois représentants des employés, dont 50 % doivent être des femmes. En outre, comme l'a soutenu l'OIT, l'établissement de l'égalité en matière de genre dans l'emploi exige la reconnaissance du rôle des hommes dans la prestation de soins (grâce à des congés de paternité, etc.), l'accroissement

40. Organisation internationale du travail, *Equality at work: Tackling the challenges* (Genève : Bureau international du travail, 2007), 74.

de la flexibilité des horaires de travail pour rendre le travail plus « compatible avec la famille », l'offre de services de garderie de bonne qualité à des prix abordables et la promotion d'une répartition plus équitable des responsabilités familiales entre hommes et femmes.

Ces propositions et suggestions s'accordent parfaitement avec les intentions initiales de la commission Abella. Pourtant, elles reconnaissent aussi l'accroissement des interdépendances et des inégalités dans l'économie politique mondiale actuelle. Par exemple, dans le contexte des pressions en vue de libéraliser les transactions transfrontalières de monnaies, de biens et services, de personnes et de renseignements, nous sommes témoins d'un « resserrement budgétaire » ou d'un « écart structurel » financier qui a entraîné une hausse des pressions en faveur d'une plus grande privatisation (par la vente d'actifs de l'État), l'objectif étant d'obtenir un équilibre budgétaire. Les féministes doivent occuper une place centrale dans les débats publics pour assurer la réalisation des droits économiques et sociaux des femmes, et notamment des droits des plus pauvres et des plus marginalisés, au moyen de politiques publiques en matière de finances.

Une telle évolution implique de nouvelles formes de leadership qui inciteront les hommes et les femmes à placer les questions de reproduction sociale au cœur de leurs vies publique et privée. Elle exige aussi que de nouvelles structures et relations de démocratie soient imaginées et créées. Comme le démontre l'expérience brésilienne du gouvernement Lula, la réponse à la question de savoir qui doit parler au nom des politiques *économiques* et de l'intérêt public réside dans une participation démocratique directe et indirecte du public où l'on s'attaquera à l'exclusion et aux inégalités en vue de promouvoir une plus grande dignité et une plus grande habilitation sociale⁴¹.

41. Roberto Mangabeira Unger, *Free Trade Reimagined* (Princeton and Oxford : Princeton University Press, 2007), 215.